

Bulletin de l'ACAT Canada



La Nuit des veilleurs

Les ACAT appellent tous les chrétiens à une veillée de prière à l'occasion du 26 juin, proclamée par l'ONU il y a 21 ans Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture.

Thème de l'édition 2019 : Mais délivre-nous du mal (Matthieu 6, 5-14)

La Bible refuse de chercher une origine du mal. L'Ancien Testament rapporte des situations considérées comme intolérables par Dieu ou les prophètes, des gestes ou des attitudes, l'indignation que le mal soulève, et le combat à mener contre lui, indignation et combat que Dieu ne cesse de mener avec nous (et pour nous) et des lois qui n'ont rien perdu de leur actualité. Le combat commence en nous par la lutte contre l'indifférence, la peur, la lassitude... et parfois par le désir de vengeance et de violence punitive.

Le mal existe sous toutes formes : la liste est longue qui n'est pas sans rappeler les commandements donnés au Sinaï (Ex 20, 1-17 et Dt 5, 6-22). Nous trouvons également dans les Psaumes tous les organes de la parole qui peuvent contribuer au mal : la bouche, les lèvres, la langue. Deux formes sont particulièrement odieuses : la médisance et la fausse accusation. Ce qui détruit la relation entre les humains, c'est-à-dire ce qui refuse l'humanité de l'autre. En

première ligne : la parole qui tue. Dire du mal de quelqu'un c'est lui souhaiter un malheur ou la mort (Ps. 51(50), 5-6). Et accuser faussement dans un procès une personne sans défense est un crime (Esaïe 32, 7).

Les victimes de la torture sont au cœur de nos pensées et de notre prière en cette Nuit des veilleurs. La torture pratiquée dans la moitié des pays de notre terre est le « mal » absolu. Elle écrase la dignité de ceux qu'elle met au supplice.

Mais comment cerner la source du mal en l'homme ? Où s'enracine-t-il ?

Essayer de trouver l'origine du mal, c'est entrer aussitôt dans le piège de l'accusation : ce n'est pas moi, c'est l'autre. Tout acte mauvais est une offense faite à Dieu et à quelqu'un : « J'ai toujours ma faute devant moi, mais c'est contre toi et toi seul que j'ai péché, ce qui est mal à tes yeux, je l'ai fait » (Ps. 50-51, 5). Il y a, en nous, un écho, une connivence, c'est certain. Les rabbis les plus anciens (comme à Qumran) s'interrogent sur « le penchant mauvais » en l'homme. On peut suivre la Genèse : vouloir tout maîtriser, ne rien céder ou lâcher, d'où la jalousie, prendre la place de l'autre, prendre la place de Dieu, s'arroger le droit de vie et de mort sur les autres.

Que nous dit le Nouveau Testament ?

Le judaïsme a lié depuis longtemps l'amour de Dieu et l'amour du prochain : Lévitique 19, 18 « Tu aimeras ton prochain comme toi-même, car c'est moi le Seigneur ». Et c'est le scribe qui chez Luc 10, 27 (et aussi Marc 12, 32) lie étroitement les deux commandements.

Jésus va donc partir d'enseignements précis de la loi et montrer en quoi la logique du Royaume des cieux les surpasse. La fameuse loi du talion « œil pour œil, dent pour dent » (Lév. 24, 19-20) devient obsolète ; il ne s'agit pas de rendre le mal pour le mal mais au contraire le bien pour le mal : « Et moi, je vous dis de ne pas résister au méchant. Au contraire, si quelqu'un te gifle sur la joue droite, tends-lui aussi l'autre ... » (Mat. 5, 39-41)

Sommaire

Réflexion :

La Nuit des veilleurs

Appel à l'action :

Écrire à des victimes de torture

Quoi de neuf :

Lancement de *Voix multiples, rêve commun*

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies

Jésus est à la pointe des recherches des pharisiens sur l'unification de la loi, il n'invente pas le lien entre l'amour de Dieu et l'amour du prochain. La nouveauté de l'Évangile c'est que le Christ s'identifie lui-même au prochain, et le prochain devient le crucifié, l'esclave condamné, le maudit de Dieu, celui dont on se fait proche (Luc 10).

L'an dernier nous avons médité, lors de la Nuit des Veilleurs, sur l'amour des ennemis, face au mal perpétré par un dictateur ou un tortionnaire. Il est à souhaiter qu'il se rende compte que son action est une abomination, et que la haine ou l'indifférence cruelle quittent son esprit. Qu'il se convertisse et change son regard sur la victime. Il ne s'agit pas de se venger du dictateur ou du tortionnaire, mais de faire tout ce que l'on peut pour remédier à son mal, sans haine ni colère. Ce n'est pas approuver son comportement, ni diminuer l'horreur de ses actes ; la seule arme que nous avons contre le mal, nous chrétiens et membres de l'ACAT, c'est la prière et l'amour.

Mais délivre-nous du mal. Nous trouvons cette citation dans la prière du Notre Père qui résume toute la profondeur de l'Évangile.

[...]

Suzanne ROUBEYRIE, ACAT France

Source

ACAT France. *La Nuit des veilleurs 2019*. nuitdesveilleurs.fr



la Nuit des Veilleurs

Nous sommes à bout de souffle, Seigneur

Nous sommes à bout de souffle, Seigneur,
mais tu nous viens tout entier,
de toute ta force, de toute ta ferveur,
de tout ton Souffle brûlant ...

Aide-nous à déchiffrer ta trace incandescente
sur le visage de l'étranger ou de l'étrangère!
Dis-nous comment accueillir autrui dans sa vérité,
dans sa langue et son langage,
dans ses ténèbres ou sa foi,
l'accueillir au cœur de ta silencieuse présence!

Apprends-nous comment laisser brûler
ce feu du dedans qui nous vient d'en haut
à chaque Pentecôte de nos vies,
comment laisser éclore cette tendresse des entrailles
qui pousse aux gestes les plus fous
aux intercessions les plus audacieuses!

Dans l'étroitesse de nos demeures,
entre nos barricades les plus sacrées,
fais éclater ta Pentecôte, qu'elle nous donne un second
souffle!

Viens toi-même intercéder en nous pour les êtres qui
souffrent ...

pour les êtres qui blessent et qui détruisent ...
pour les êtres dont l'humanité est en danger ...

Ô Dieu, donne souffle à notre prière!

Lytta Basset, théologienne protestante suisse

Sur la torture et la dignité humaine

Un chapitre écrit par Nancy Labonté et Danny Latour de l'ACAT Canada

Le Réseau œcuménique Justice, Écologie et Paix (ROJEP), dont l'ACAT Canada est membre, vous convie le mardi 18 juin à 17h au lancement du livre :

Voix multiples, rêve commun

Sous la direction de Denise Couture, Jean-François Roussel et Nelson Tardif, la majorité des chapitres du volume tirent leur origine du 7e Forum mondial théologie et libération (FMTL), tenu dans le cadre du Forum social mondial (FSM) de Montréal, en août 2016, dont le slogan était : *Un autre monde est nécessaire, ensemble il devient possible* et auquel participait l'ACAT Canada.

Dans ce collectif, des intervenants de tous horizons proposent des réflexions passionnantes sur des enjeux bien d'aujourd'hui : lutte contre les changements climatiques, droits des femmes et des minorités sexuelles, égalité et justice

raciales, lutte contre la pauvreté, droit du travail, droits des Autochtones, des personnes immigrantes, des minorités religieuses, culture démocratique, paix sociale, paix mondiale, torture et dignité humaine etc.

Le lancement de cet ouvrage est une initiative du ROJEP et Novalis. Il se tiendra dans le cadre des 5 à 7 du ROJEP et donnera lieu à une rencontre et une discussion autour du livre.

Date: Mardi 18 juin 2019 de 17h à 19h

Où : Salle Bellarmin, 25 rue Jarry Ouest, Montréal, Qc, H2P 1S6 (Métro Jarry)

Bouchées et vin servis. Livre disponible au coût de 29,95\$ (paiement comptant uniquement)

Réservation requise jusqu'au 15 juin 2019 auprès de :

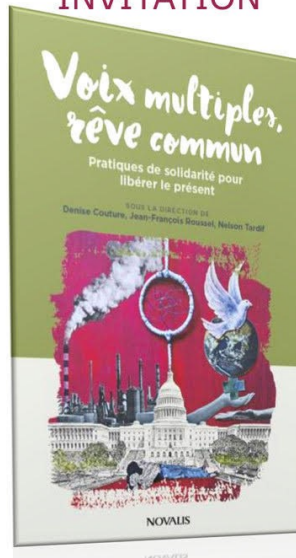
Sabine Monpierre, agente de liaison et d'information

Réseau œcuménique Justice, Écologie et Paix (ROJEP)

514-387-2541 - poste 280

info@justicepaix.org

INVITATION



LANCEMENT

*Voix multiples,
rêve commun*

Mardi 18 juin 2019 de 17h à 19h

à la Salle Bellarmin
25 rue Jarry Ouest, Montréal, Qc, H2P 1S6

En présence des co-directeurs de l'ouvrage:
Denise Couture, Jean-François Roussel, Nelson Tardif

Un vin sera servi.

Entrée gratuite
Réservation obligatoire

Une initiative de



Bulletin de l'ACAT Canada

Jun 2019, Volume 10, n°05

Coordination de l'édition : Nancy Labonté

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée (sans permission de l'ACAT Canada) à condition d'en citer la source.

Les articles reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur et non celle de l'ACAT Canada.

Pour nous joindre :

ACAT Canada

(Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

Téléphone : (514) 890-6169

Courriel : acat@acatcanada.org

Restez informés : acatcanada.ca
www.facebook.com/acatcanada

Fédération internationale : www.fiacat.org

La Nuit des veilleurs: soutenir les victimes de la torture

Dans la nuit du 26 juin, à l'occasion de la Journée internationale des Nations unies de soutien aux victimes de la torture, les chrétiennes et chrétiens du monde entier s'engagent à soutenir par leurs prières ceux qui souffrent aux mains des bourreaux. Pour cette occasion, toutes les ACAT appellent chacun à prier pendant un quart d'heure ou plus, seul ou en groupe, chez soi ou dans le cadre de veillées organisées localement. La première Nuit des veilleurs a été lancée par l'ACAT France en 2006. Le site Web.nuitdesveilleurs.fr présente des personnes pour lesquelles on peut prier, des idées de prières, de chants et de méditations.

Par l'intermédiaire de l'ACAT France, l'ACAT Canada vous propose d'écrire à quatre personnes : Mancho Bibixy, María Márquez de Favela, Germain Rukuki et Déogratias Mushayidi, en leur adressant directement votre soutien et vos bonnes pensées. N'oubliez pas d'indiquer votre adresse à la fois sur les lettres et sur les enveloppes!



Mancho Bibixy

Cameroun

Mancho Bibixy purge une peine de 15 ans de prison. Son tort : avoir voulu, fin 2016, exercer pacifiquement son droit à la liberté d'opinion, d'expression, d'association et de manifestation dans la région anglophone du Cameroun.

Il a été jugé et condamné par un tribunal militaire sur la base d'une loi liberticide, la loi antiterroriste de décembre 2014. Mancho est détenu dans la prison centrale de Kondengui à Yaoundé, capitale du Cameroun.

Comme nombre de Camerounais, l'ancien journaliste a suivi, à distance, la grave détérioration de la situation sécuritaire dans sa région natale anglophone, aujourd'hui en proie à une guerre civile entre les indépendantistes anglophones et les forces de défense et de sécurité camerounaises. Le 19 janvier 2017, date à laquelle Mancho a été arrêté, la situation dans la région anglophone n'était pas aussi dramatique qu'aujourd'hui.

Certes, les populations manifestaient pour dénoncer la marginalisation dont elles faisaient l'objet de la part de l'État central.

Mais leurs actions étaient pacifiques. La réponse des autorités elle, fut très violente : répression des manifestations (notamment à balles réelles), arrestations massives, usage de la torture, humiliations et intimidations...

Le 25 mai 2018, Mancho Bibixy a été condamné à 15 ans de prison ferme, reconnu coupable « d'actes de terrorisme » et « d'hostilités contre la patrie, sécession, révolution et insurrection » par le Tribunal militaire

de Yaoundé sur la base de la loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 sur la répression des actes de terrorisme. Son avocat a fait appel. Comme tout prisonnier d'opinion, sa place n'est pas en prison.

Que pouvez-vous faire ?

PRIEZ POUR LUI !

PRIEZ POUR SA LIBÉRATION !

Pour lui écrire la phrase :

« Je suis en pensée avec vous et vous souhaitez force et courage dans cette épreuve. »

en anglais :

« My thoughts are with you and I wish you strength and courage in this ordeal. »

Pour écrire à Mancho :

ACAT-France – Cameroun

Action Mancho Bibixy

7, rue Georges Lardennois

75019 Paris



María Márquez de Favela Mexique

María, 60 ans, est la mère d'Adrián Favela Márquez, victime de disparition forcée depuis le 2 octobre 2012 à Ciudad Juárez, en compagnie de son ami Adriel Ávila Barrios. En l'absence d'aide de la part des autorités, María et sa famille ont tenté de faire avancer l'enquête et de retrouver les disparus par eux-mêmes. Cela leur vaut d'être surveillés et intimidés par des agents de l'État impliqués, directement ou indirectement, dans la disparition.

Comme tous les proches des personnes disparues, María est soumise à une torture psychologique constante, ignorant si Adrián est encore en vie et, si oui, dans quelles conditions, craignant pour sa propre vie et celle de ceux qui l'accompagnent dans son combat quotidien.

Son courage et sa détermination lui ont valu de recevoir le prix Engel-du Tertre 2018 de la Fondation ACAT pour la dignité humaine.

On parle de disparition forcée lorsqu'une personne est arrêtée ou détenue, enlevée ou privée de toute autre forme de liberté par des agents de l'État ou assimilés, et que les autorités refusent de reconnaître cette privation de liberté ou dissimulent le sort de la personne disparue et le lieu où elle se trouve.

Soustraites à la protection de la loi et extraites de la société, les personnes disparues sont à la merci de leur

ravisser, souvent torturées, constamment menacées de mort.

Que pouvez-vous faire ?

PRIEZ POUR ELLE ! PRIEZ POUR QU'ELLE RETROUVE SON FILS !

Pour lui écrire la phrase

« Je suis en pensée avec vous et vous souhaitez force et courage dans cette épreuve. »

en espagnol :

« Mis pensamientos están con usted Y les mando fuerza y coraje en esta prueba. »

Pour écrire à María :

Centro de Derechos Humanos Paso del Norte

para María Márquez de Favela

C. Independencia No. 7073

Col. Lino Vargas

C.P. 32663, Ciudad Juárez, Chihuahua

MEXIQUE



Germain Rukuki Burundi

Germain Rukuki a été condamné à 32 ans de prison par le tribunal de grande instance de Ntahangwa le 26 avril 2018, à l'issue d'une procédure judiciaire inique entachée de nombreuses irrégularités. Sans qu'aucune preuve matérielle ne soit

présentée, sur la base d'accusations mensongères, Germain a été condamné pour « mouvement insurrectionnel », « atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat », « rébellion », « assassinat de militaires, policiers et civils », « dégradation des édifices publics et privés », « volonté de changer le régime élu démocratiquement ». Son procès s'est tenu à huis clos. A la lecture de la sentence, ni Germain ni ses avocats n'étaient présents dans la salle.

Son tort ? Avoir été membre de l'ACAT-Burundi qui, comme la quasi-totalité des ONG de défense des droits de l'homme burundaises, a été interdite depuis 2015.

Pour le Président Pierre Nkurunziza, leurs membres sont des opposants à réduire au silence par la prison, l'exil ou la mort.

Après plusieurs accidents en détention, Germain Rukuki a demandé en juin 2018 une liberté provisoire pour raisons médicales, qu'il n'a pas obtenue. Germain est détenu, depuis juillet 2017. Il a fait appel de sa condamnation. La Cour aurait dû rendre sa décision pour la dernière semaine de l'année 2018. On attend toujours le prononcé de jugement. En novembre 2018, la Commission africaine des droits de l'homme et du peuple exhortait les autorités du Burundi à « libérer toutes les personnes arbitrairement détenues, notamment les défenseurs des droits humains ».

Jusqu'à ce jour, Germain Rukuki demeure injustement emprisonné !

Que pouvez-vous faire ?

PRIEZ POUR LUI !

PRIEZ POUR SA LIBÉRATION !

Pour écrire à Germain :

*ACAT-France – Burundi
Action Germain Rukuki
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris*



Déogratias Mushayidi

Rwanda

Déogratias Mushayidi est emprisonné depuis 9 ans, victime de l'oubli.

Cet opposant politique a toujours milité de manière non-violente pour la paix et la démocratie au Rwanda. Tutsi, il a perdu sa famille durant le génocide de 1994. Il était alors le représentant en Suisse du Front Patrio-tique Rwandais (FPR), la rébellion armée dont Paul Kagame – aujourd'hui président de la République – était l'un des leaders. À la fin de la guerre, Déogratias rejoint le secrétariat général du FPR au Rwanda. Constatant des exécutions extra-judiciaires commises en toute impunité par le FPR, il décide de quitter son poste. Il entame alors une carrière de journaliste et critique les dérives autoritaires du FPR.

Sous le poids des menaces, il s'exile en Belgique en 2000, d'où il mobilise Hutus et Tutsis en vue d'un changement politique pacifique au Rwanda. En 2009, il rejoint le continent africain et tente de rassembler la diaspora rwandaise.

Son voyage s'arrête en mars 2010 : il est arrêté en Tanzanie avec un visa périmé sur un faux passeport burundais. Transféré au Rwanda, il y est condamné à la prison à perpétuité par la Haute Cour de justice. Au cours

d'un procès expéditif sans témoin à charge, celle-ci le reconnaît coupable de « fausse déclaration pour l'obtention d'un passeport burundais, propagation de rumeurs incitant à la désobéissance civile et recrutement d'une armée pour aggraver le pouvoir en place ». Il fait appel, mais la Cour Suprême confirme sa peine.

Depuis, il est emprisonné. Sans famille au Rwanda, il reçoit peu de visites. La communauté internationale et la société civile l'ont oublié et ne plaident plus sa cause depuis que sa détention a été officialisée au Rwanda. Alors que l'opposante Victoire Ingabire a été libérée fin 2018 avec 2 140 autres détenus, lui reste désespérément emprisonné.

Pourtant, il n'a jamais été violent et a toujours plaidé pour une nation rwandaise unie dans la paix.

Que pouvez-vous faire ?

PRIEZ POUR LUI !

PRIEZ POUR SA LIBÉRATION !

Pour écrire à Déogratias :

*ACAT-France – Rwanda
Action Déogratias Mushayidi
7, rue Georges Lardennois
75019 Paris*

Prochain numéro du *Bulletin* en septembre
Avec le lancement du
Prix Gabriel Villemure, 2e édition
acatcanada.ca/pgv

En tant qu'organisme oecuménique engagé dans la lutte contre la torture,
ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT)
Ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies : www.fiacat.org